

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-411

présenté par
M. Lefebvre

ARTICLE 66**Mission « Engagements financiers de l'État »**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« 3 CIF »,

les mots :

« la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.